



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/100

**OBJET : PISTE CYCLABLE DE L'EUROPE – MODIFICATION DU
PROJET D'ACQUISITION ET CRÉATION D'UNE SERVITUDE**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 mai 2023

Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT

Le 11 mai de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 23 mars, 4 et 12 avril sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	E	M. FATH	FAURE Christian	E	M. LEMIRE
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/100

**OBJET : PISTE CYCLABLE DE L'EUROPE – MODIFICATION DU
PROJET D'ACQUISITION ET CRÉATION D'UNE SERVITUDE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu l'absence d'obligation de solliciter l'avis du Pôle Domanial,

Vu la délibération 2021/027 du 18 mars 2021 portant sur la prise de compétence mobilité,

Vu la délibération 2021/138 du 22 septembre 2021 relative à l'acquisition de parcelles en vue du projet de piste cyclable de l'Europe,

Vu la délibération modificative n°2022/106 du 23 juin 2022 portant sur les acquisitions nécessaires à l'aménagement de la piste cyclable de l'Europe et la création d'une servitude,

Vu les plans ci-après annexés,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

En complément des délibérations n°2021/138 du 22 septembre 2021 et n°2022/106 du 23 juin 2022, précitées, et afin répondre aux enjeux importants de mobilité du territoire, il est nécessaire d'acquérir une parcelle supplémentaire, sur la commune de LEOGNAN :

- Parcelle CS 39 de 1248 m² (issue de la division par DA n° 238 0002716, de la parcelle CS30) appartenant à M. Jean Daniel TURQUOIS

En plus, de celles listées ci-après dont l'acquisition est déjà prévue par les délibérations précitées, et qui appartiennent également à M. Jean Daniel TURQUOIS :

- Parcelle CS 38 de 3 375m² (issue de la division par DA n° 238 0002716, de la parcelle CS30)

- Parcelle CR 10 de 2 595m² de superficie arpentée (et 2 456 m² de surface cadastrale)

En conséquence, le prix d'acquisition pour l'ensemble de ces parcelles est de : 7 218, 00 € (prix négocié : 1,00 €/m²).

Le Conseil Communautaire à 42 voix pour, M. Fath ne prend pas part au vote :

- Décide l'acquisition de la Parcelle CS 39 de 1248 m² (issue de la division par DA n° 238 0002716, de la parcelle CS30) appartenant à M. Jean Daniel TURQUOIS, en plus des parcelles CS 38 de 3 375m² (issue de la division par DA n° 238 0002716, de la parcelle CS30) et CR 10 de 2 595m² de superficie arpentée (et 2 456 m² de surface cadastrale) situé à LEOGNAN, au prix négocié de 1,00€/m², soit un prix total de 7218,00 € pour les trois parcelles,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à mener toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération, notamment signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente, la constitution de servitude, ainsi que tous actes et documents afférents à la conclusion de cette acquisition, ou qui en seraient la suite et/ou la conséquence,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/100

**OBJET : PISTE CYCLABLE DE L'EUROPE – MODIFICATION DU
PROJET D'ACQUISITION ET CRÉATION D'UNE SERVITUDE**

Fait à Martillac, le 11 mai 2023

Bruno CLÉMENT
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230511-2023_100-DE

